



l'avantage^{MD}

JUILLET 2018

POUR VOUS TENIR AU COURANT

DERNIÈRE INITIATIVE DE GSC VISANT À SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE : L'AJOUT DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE BEACON COMME SOLUTION DE RECHANGE AUX GARANTIES DE SOINS ET DE SERVICES DE CONSULTATION EN SANTÉ MENTALE

Comme vous l'avez peut-être lu, GSC ajoutera BEACON, un programme numérique de traitement des problèmes de santé mentale fondé sur des éléments probants, au soutien offert aux membres du régime et à leurs personnes à charge admissibles (âgées de 16 ans et plus) le 1^{er} août 2018. Faisant appel à un type de psychothérapie éprouvée (fondé sur des éléments probants), la thérapie cognitivo-comportementale (TCC), BEACON peut contribuer à combler des lacunes en proposant un mode de traitement des problèmes de santé mentale efficace, abordable et accessible. Des études rendues publiques révèlent que des barrières empêchent de nombreux Canadiens de demander un soutien pour soigner des symptômes légers ou modérés de dépression, d'anxiété et d'autres problèmes de santé mentale.

Le 1^{er} août, nous ajouterons le programme BEACON aux régimes offrant actuellement des garanties de soins et de services de consultation en santé mentale. Dans le cadre de ce programme, les remboursements seront assujettis aux restrictions générales actuelles des régimes (autres que les montants maximaux par visite parce que le programme prévoit un paiement unique plutôt qu'un nombre de visites au sens traditionnel de ce terme).

Cette plateforme numérique accessible au moyen d'un ordinateur ou d'un appareil mobile représente un moyen pratique et efficace de recevoir un traitement de qualité, et elle remédie à de réelles lacunes du système de soins de santé canadien. La TCC virtuelle (ou TCC en ligne) se révèle tout aussi efficace que la TCC en personne, voire davantage; il n'y a pas de rendez-vous à planifier ni de déplacements à effectuer pour assister aux séances. Les participants disposent d'un accès illimité à un thérapeute BEACON dûment formé et autorisé pendant au plus 12 semaines (le patient est traité par la même personne pendant toute la durée de sa thérapie), ainsi qu'à des documents à lire et à des activités personnalisées pendant un an, moyennant un coût équivalent à seulement deux ou trois séances de thérapie classiques.

Vous voulez commencer à en parler aux membres du régime? **Cliquez ici** pour avoir accès à une mise à jour destinée aux membres du régime, que vous pourrez leur transmettre et qui leur sera aussi envoyée une fois le programme en vigueur. Pour plus de détails au sujet de la TCC en ligne et de BEACON, **cliquez ici** afin de lire un guide d'introduction (diffusé antérieurement) rédigé par Peter Gove, notre responsable de l'innovation en santé.

Dans ce numéro :

- Dernière initiative de GSC visant à soutenir la santé mentale : l'ajout de la plateforme numérique BEACON comme solution de rechange aux garanties de soins et de services de consultation en santé mentale
- Notre portail Changerpourevie^{MD} a trois ans!
- GSC officialise sa position à l'égard des incitatifs offerts par les fournisseurs de soins de santé
- Le gouvernement de la Saskatchewan abroge la TVP sur la perception et les remboursements des primes d'assurance vie et santé
- Au cas où vous l'auriez raté : lancement d'un projet pilote d'appli mobile pour la douleur chronique
- Au courant des changements apportés par le gouvernement – l'Assurance-santé Plus
- Régime public d'assurance-médicaments sur ordonnance du Québec – mises à jour en date du 1^{er} juillet 2018
- Changements à venir concernant le remboursement du coût des bas de contention

NOTRE PORTAIL CHANGERPOURLAVIE^{MD} A TROIS ANS!

Le printemps 2018 a marqué le troisième anniversaire du lancement du portail de gestion de la santé Changerpouurlavie de GSC. Nous sommes très près de franchir le cap de la 100 000^e personne inscrite et pouvons donc dire que GSC aide les membres du régime à mener une vie plus saine et plus heureuse. Si vous souhaitez que le plus grand nombre possible de membres du régime utilisent notre portail, non seulement pour faire des choix plus sains, mais également pour bénéficier de tous les avantages offerts aux participants, communiquez avec l'équipe responsable des comptes de GSC afin de connaître les divers moyens possibles de promouvoir le portail. Des documents promotionnels sont accessibles gratuitement sur notre site Web (**cliquez ici** pour y jeter un coup d'œil). Vous pouvez aussi vous renseigner sur la gamme d'options de personnalisation (neuf en tout) offertes à un prix raisonnable pour enrichir votre expérience Changerpouurlavie. Les options de personnalisation comprennent des concours et des défis visant à stimuler la participation de même que des codes-primes permettant de recevoir plus de points de récompense accordés dans le cadre de vos propres activités de promotion du mieux-être.

Nous offrons également trois programmes de soutien santé riches d'information sous la bannière Changerpouurlavie. Conçus en partenariat avec des professionnels de la santé de confiance et utilisant des preuves concrètes, nos programmes de soutien santé appuient les efforts des membres du régime pour assurer la prévention et la prise en charge des maladies chroniques. Plus précisément, nous invitons les pharmaciens et les diététistes autorisés à assurer un soutien santé pratique.

Jetez un coup d'œil sur ce que nous offrons :

Selon l'édition 2018 du Sondage Sanofi Canada sur les soins de santé, 75 % des membres du régime qui sont atteints de maladies chroniques et prennent trois médicaments ou plus désirent obtenir le soutien d'un pharmacien pour mieux connaître leurs médicaments et leurs problèmes de santé, si ce service est couvert par leur régime de garanties.

Programme SoutienPharmacien – volet désaccoutumance au tabac

Le Programme de désaccoutumance au tabac de GSC repose sur de nombreuses études ayant conclu que le taux de réussite est supérieur lorsque le programme offre choix et souplesse. Notre programme propose des produits d'abandon du tabac de même qu'un soutien sous forme de services de consultation dispensés dans des pharmacies locales par des pharmaciens qui ont reçu une formation à cet effet. Les membres du régime peuvent essayer les médicaments seulement, la consultation seulement, ou les deux. La décision leur revient! **Cliquez ici** pour obtenir plus de renseignements.

Programme SoutienPharmacien – volet cardiovasculaire

Offert par un pharmacien de votre collectivité, le programme de soutien avec volet cardiovasculaire aide les membres du régime et leurs personnes à charge admissibles ayant reçu un diagnostic tant d'hypertension que d'hypercholestérolémie à prendre en charge leur pression artérielle et leur taux de cholestérol, et à améliorer leur santé cardiovasculaire en général. Ce programme innovateur est centré sur l'alimentation, l'activité physique, l'abandon du tabac, l'observance thérapeutique et le suivi par le patient de son état de santé. En prime, les participants reçoivent des points de récompense Changerpouurlavie s'ils effectuent chacune des quatre séances de soutien, soit jusqu'à 3 000 points au total. **Cliquez ici** pour obtenir plus de renseignements. Le programme de soutien avec volet cardiovasculaire est offert partout au Canada, sauf au Québec.

Programme SoutienDiététiste

Il peut être difficile de prendre des décisions favorables à une bonne santé en matière d'alimentation, en particulier pour les gens très occupés. S'il est vrai que la clé d'un régime alimentaire sain et satisfaisant consiste à manger de tout avec modération, nous savons aussi qu'il y a des choix alimentaires testés et éprouvés qui contribuent à l'atteinte et au maintien d'un poids santé afin de prévenir les maladies chroniques. C'est pourquoi GSC a ajouté une toute nouvelle option à sa gamme de services de soutien santé, le programme SoutienDiététiste. Ce service, qui consiste en quatre séances avec des diététistes autorisés dans certains supermarchés Loblaw et Sobeys, met l'accent sur l'amélioration de l'état de santé des membres du régime en les aidant à effectuer de meilleurs choix alimentaires. Pour en savoir plus, **cliquez ici**.

SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE

Dans le dernier numéro de *L'avantage*, nous avons fait état du succès grandissant du programme de pleine conscience, un programme numérique de soutien en santé mentale accessible sur le portail Changerpouurlavie au moyen d'ordinateurs personnels, de téléphones et de tablettes. Depuis le lancement de ce programme en décembre 2017, nous recueillons des données globales sur les résultats obtenus (selon des évaluations remplies avant et après le programme). Nous sommes en train de passer au crible une première série de données et nous observons des résultats très encourageants. Soyez à l'affût des détails qui vous seront communiqués à propos de ce programme. Et si vous n'avez pas encore lu le numéro de juin du bulletin *Le fond de l'histoire*^{MD}, ne manquez pas de lire l'article principal qui porte sur la prévention de la dépression.

GSC OFFICIALISE SA POSITION À L'ÉGARD DES INCITATIFS OFFERTS PAR LES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ

Comme vous le savez, GSC tient à protéger les régimes de garanties des promoteurs de régime contre la fraude et les abus. Témoin, le solide programme de prévention de la fraude qui a été conçu pour livrer une lutte implacable à la fraude et aux abus par la détection de la fraude et la prévention de l'utilisation excessive des garanties *avant* que cela ait une incidence sur le promoteur de régime. L'un des moyens d'y parvenir consiste à faire le suivi des incitatifs offerts par les fournisseurs de soins de santé aux membres du régime.

Comment les incitatifs sont-ils utilisés? Voulant attirer de nouveaux clients ou fidéliser leur clientèle actuelle, les fournisseurs de soins de santé peuvent offrir un article gratuit (p. ex., des chaussures) aux clients qui commandent un autre article médical. Cette pratique est répandue dans le domaine des orthèses plantaires sur mesure. Certains fournisseurs offrent parfois même des incitatifs non liés aux articles commandés, par exemple des certificats-cadeaux ou des articles vestimentaires. Ces incitatifs peuvent faire augmenter l'utilisation de produits en incitant les membres du régime à se procurer des produits ou des services de santé inutiles, c'est-à-dire non médicalement nécessaires. GSC a toujours observé une pratique administrative standard voulant que les demandes de règlement en lien avec un incitatif soient refusées, mais notre politique sur les incitatifs est maintenant officielle et, à partir du 1^{er} août, fera partie intégrante de toutes les ententes de service avec les fournisseurs de soins de santé présentes et futures.

Cliquez ici pour lire le texte intégral de la Politique sur les incitatifs de GSC. Pour plus de détails au sujet de nos pratiques générales en matière de lutte contre la fraude, veuillez **cliquer ici** afin de lire la fiche de renseignements sur le Programme de prévention de la fraude. Vous cherchez un moyen de faire part de cette initiative aux membres du régime? **Cliquez ici** pour consulter la fiche de renseignements Protégez votre régime de garanties contre la fraude... Nous informerons les membres du régime et les fournisseurs de soins de santé de notre Politique sur les incitatifs plus tard cet été.

LE GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN ABROGE LA TVP SUR LA PERCEPTION ET LES REMBOURSEMENTS DES PRIMES D'ASSURANCE VIE ET SANTÉ

Le 26 février 2018, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé que la taxe de vente provinciale (TVP) sur les primes d'assurance adoptée en 2017 ne s'appliquait plus aux primes d'assurance vie, santé, invalidité, accident ou maladie des particuliers et des groupes. L'exonération aura un effet rétroactif au 1^{er} août 2017, date à laquelle ces primes ont été assujetties à la taxe de vente dans cette province. GSC a donc mis à jour tous ses systèmes pour mettre fin à la perception des primes à venir.

De plus, nous avons communiqué avec les promoteurs de régime concernés pour leur faire savoir comment les remboursements seront émis, en fonction de la méthode de provisionnement du régime. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre directeur de comptes de GSC. Tous les remboursements ou crédits portés à des comptes ont été émis ou comptabilisés à la fin de juin.

AU CAS OÙ VOUS L'AURIEZ RATÉ : LANCEMENT D'UN PROJET PILOTE D'APPLI MOBILE POUR LA DOULEUR CHRONIQUE

En mai dernier, nous avons annoncé le lancement d'un projet pilote pour aider les membres du régime de GSC à prendre en charge leur douleur chronique à l'aide de l'appli *Manage My Pain*. Cette appli facilite la prise en charge en leur permettant de faire le suivi de leur douleur et de l'analyser facilement et efficacement; il s'agit en quelque sorte d'un moniteur Fitbit pour la gestion de la douleur. Les utilisateurs peuvent également créer des rapports et, ainsi, communiquer les données produites à leur médecin. Certains membres du régime qui souffrent de douleurs chroniques auront accès gratuitement à l'appli. Vous voulez en savoir plus? **Cliquez ici** pour lire le numéro de mai 2018 du bulletin *Le fond de l'histoire^{MD}*, qui présente un article complet sur la gestion de la douleur chronique, y compris son rôle dans la hausse de la consommation à long terme d'opioïdes.

L'épidémie d'opioïdes nous touche de près, ce n'est pas un secret. Au Canada, les statistiques les plus récentes révèlent que plus de 4 000 décès ont été causés par des surdoses d'opioïdes. **Cliquez ici** pour consulter l'article en entier. Ce projet pilote et des rapports plus récents produits dans le cadre de notre stratégie générale sur les narcotiques représentent des moyens par lesquels nous nous efforçons de contribuer à amener des changements.



AU COURANT DES CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LE GOUVERNEMENT – L'ASSURANCE-SANTÉ PLUS

Six mois se sont écoulés depuis le lancement de l'Assurance-santé Plus, qui bonifie le régime provincial de soins de santé de l'Ontario en procurant une assurance-médicaments universelle à tous les enfants et tous les jeunes âgés de moins de 24 ans, quel que soit le revenu familial. Le 30 juin, la ministre de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario nouvellement assermentée, Christine Elliott, a annoncé que, dans un premier temps, ce programme portera en priorité sur les personnes qui ne bénéficient pas du remboursement des médicaments au titre d'un régime privé. Quant aux personnes qui bénéficient d'une couverture privée, elles seront tenues de soumettre d'abord leurs demandes de règlement à leur régime privé, auquel cas l'Assurance-santé Plus paiera le solde du montant admissible. GSC et tous les assureurs poursuivront l'élaboration du régime transitoire de concert avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, en procédant en parallèle à la mise à jour de notre système pour tenir compte de ce changement.

RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE DU QUÉBEC – MISES À JOUR EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2018

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a annoncé que des modifications seront apportées au Régime public d'assurance-médicaments sur ordonnance en date du 1^{er} juillet 2018.

Ces modifications toucheront les résidents du Québec âgés de 18 à 64 ans, de même que les personnes âgées de 65 ans et plus qui ne reçoivent pas le Supplément de revenu garanti (SRG) ou qui reçoivent le SRG au taux de 1 à 93 %.

- Le montant maximal que les Québécois doivent payer de leur poche passe de 1 066 \$ à 1 087 \$.
- La franchise mensuelle est également majorée, passant de 19,45 \$ à 19,90 \$.
- La quote-part passe de 34,8 % à 34,9 %.
- Le montant mensuel pris en charge par les Québécois est porté de 88,83 \$ à 90,58 \$.
- La prime est abaissée de 667 \$ à 616 \$.

Notre système a été mis à jour pour tenir compte des changements qui précèdent.

CHANGEMENTS À VENIR CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DU COÛT DES BAS DE CONTENTION

GSC s'efforce d'aider les promoteurs de régime à offrir aux membres du régime les garanties de soins de santé dont ils ont besoin tout en assurant la viabilité à long terme des régimes de garanties et en luttant contre la fraude et les abus. Compte tenu de ces objectifs, nous exerçons une surveillance constante sur les données relatives aux demandes de règlement pour cerner les aspects à l'égard desquels les directives et les procédures peuvent être améliorées. L'un des points que nous avons récemment examinés concerne les bas de contention. Cet examen approfondi du mode de remboursement actuel des demandes de règlement portant sur les bas de contention nous amènera à apporter, à la fin de septembre, des modifications qui pourraient se traduire pour vous par des économies compte tenu du volume des demandes de règlement. Nous améliorerons alors les modalités de remboursement en tenant compte de la longueur des bas de contention ainsi que du degré de contention. Vous recevrez des précisions sur la nature et les motifs de ce changement dans une communication ultérieure. À suivre!